



COMMUNE D'ORTHEVIELLE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Orthevielle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Didier MOUSTIE, Maire.

Date de la convocation : jeudi 2 avril 2026

Présents :

Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Sandrine LABORDE, Bruno PASCOU, Thierry DULUCQ, Audrey TORNATO, Marie-José ESPEL, Hervé LATAILLADE, Franck SOULU, Marine ROUCHAUD FORTASSIER, Jean Marc DULUCQ, Maxime DUVICQ, Maryline HITON, Camille THOMAS

Excusée : Sandra LIGNAU

Procuration : Sandra LIGNAU a donné pouvoir à Hervé LATAILLADE

Nombre de membres afférents : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Votants : 15

**N°DEL20260409-09
DEMANDE DE FEC 2026**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les montants pour investissements suivants prévus au budget primitif 2026 peuvent être pris en charge dans le cadre du FEC 2026 Subvention demandée sur la totalité des achats et travaux soit 31 516.09 € ht qui se décompose comme suit :

- Ravalement façade logements communaux : 13516.09 € ht

- Acquisition tracteur autoporté : 18 000 € ht

Le Maire, MOUSTIE Didier propose au Conseil Municipal :



ARTICLE 1 -

De solliciter une subvention FEC 2026 auprès du Conseil Départemental des Landes au montant le plus élevé sur les projets précités.

ARTICLE 2 -

D'autoriser M. le maire à effectuer les démarches nécessaires pour ce projet

Vote : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 9 avril 2026

La secrétaire de séance

Sandrine LABORDE



Le maire,

Didier MOUSTIE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »